

Organisé par



En partenariat avec



## REGLEMENT DU CONCOURS SILVER ACADEMIE 2021 – 6<sup>ème</sup> EDITION

### Article 1 – Présentation de Silver Académie

**Silver Académie** est un concours national qui s'adresse aux start-up innovantes dédiées au bien- vieillir des seniors (qu'ils soient en bonne santé, fragiles ou dépendants), ou à l'aide aux aidants.

Il vise à stimuler la croissance des start-up (nominées, finalistes et lauréates) grâce à :

- du conseil et de l'accompagnement personnalisé,
- de la notoriété avec visibilité commerciale immédiate,
- des mises en relation notamment avec des investisseurs.

### Article 2 - Organisateur

**Planète micro-entreprises** -société anonyme au capital de 40.000 €, numéro de Siret 422 155 259 00027, dont le siège social est situé 72 avenue Victor Hugo 92100 Boulogne Billancourt et organisateur de Silver Economy Expo- ci-après dénommé « l'organisateur », organise Silver Académie, ci-après dénommé « le concours », en partenariat avec l'Assurance retraite Île-de-France, Bluelinea, France Silver Eco et Ugap, ci-après dénommés « les partenaires ».

### Article 3 - Durée

Ce concours se déroulera du 6 septembre 2021 au 24 novembre 2021 à 18h00.

### Article 4 - Participants et critères d'éligibilité

Ce concours est ouvert :

- aux start-up de moins de 5 ans – créées après le 01/01/2016,
- proposant une offre dédiée au bien- vieillir des seniors (qu'ils soient en bonne santé, fragiles ou dépendants), ou à l'aide aux aidants,
- qu'elles aient déjà ou non été candidates aux précédentes éditions de la Silver Académie,
- qu'elles aient déjà ou non gagné d'autres prix.

Les start-up éligibles sont ci-après dénommées « les participants » ou « les candidats ».

La langue de candidature est le français.

Le participant peut exercer une activité dans tous les secteurs d'activité à l'exclusion des activités pornographiques ou érotiques. Le participant ne doit pas exercer une activité contraire à la loi ou aux bonnes mœurs et respecter les droits des tiers, notamment les droits du commerce, les droits de la concurrence et les droits de la propriété intellectuelle.

Du seul fait de leur participation, les participants garantissent l'organisateur du concours et ses partenaires contre tout recours éventuel d'un tiers relativement à leur projet/produit/service. Ils certifient que le projet présenté est le fruit de leur propre travail et en aucun cas l'objet d'une copie ou d'un vol dont ils seraient à l'initiative.

Concernant les personnes mineures, la participation au concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Ne peuvent concourir les personnels en fonction de Silver Economy Expo, l'Assurance retraite Île-de-France, Bluelinea, France Silver Eco, Ugap, les membres du jury, l'animateur de la finale et les experts sollicités dans le cadre du présent concours.

Organisé par



En partenariat avec



L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par participant ou équipe. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

## Article 5 – Modalités et calendrier de participation

Ce concours se déroule en 3 grandes étapes.

- **Une étape 1 ouverte, simple et rapide pour favoriser la candidature du plus grand nombre de start-up.**

Pour y participer, il suffit de transmettre à l'organisateur :

- \* une vidéo qui est soumise au vote du grand public,
  - \* un dossier construit autour de 6 questions destiné à une équipe d'experts nationaux reconnus (Silver Economy, entrepreneuriat, investissement et media) sélectionnés par les organisateurs.
- > Les classements du grand public et des experts (pondérés à 50/50), permettent d'établir une short-list de 10 start-up pour l'étape 2.

- **Une étape 2 pour approfondir les candidatures de ce top 10** avec :

- \* un dossier présenté au Grand Jury de la Silver Académie,
  - \* une vidéo d'1min maximum sur le thème : « Pourquoi nous choisir comme lauréat 2021 ? »
- > Cette 2<sup>ème</sup> étape permet au Grand Jury de désigner les 3 finalistes.

- **Une étape 3 avec les 3 finalistes** – la finale en public, le 24 novembre, pendant Silver Economy Expo 2021: Les 3 finalistes présentent leur entreprise au Grand Jury et répondent à ses questions.

> A l'issue de cette séquence, le jury choisit et annonce le lauréat 2021.

### Etape 1 - Dossier court et vidéo de présentation – 06/09/21 au 14/10/21 avant minuit

Le participant devra remplir le **premier dossier de candidature** téléchargeable sur le site de Silver Economy Expo [www.silver-economy-expo.com](http://www.silver-economy-expo.com). Seuls les dossiers dactylographiés et complets seront pris en compte. Le participant devra également réaliser une **vidéo d' 1 minute et 30 secondes** maximum de présentation de la solution innovante. Elle n'excédera pas un **pois de 300 Mo**.

La qualité de la vidéo ne sera pas évaluée, seul son contenu le sera.

Dans le cas où il est constaté que la vidéo dure plus d'une minute et trente secondes ou pèse plus de 300 Mo, la candidature sera écartée.

Le dossier de candidature et la vidéo devront être adressés à Silver Economy Expo par e-mail à [silveracademie@silver-economy-expo.com](mailto:silveracademie@silver-economy-expo.com) au plus tard le **14 octobre 2021 avant minuit**.

### Vote du public et des experts – 18 au 28/10/21 avant minuit

#### Mise en ligne :

Les vidéos des participants seront mises en ligne le 18/10/21 sur le site Internet du salon [www.silver-economy-expo.com](http://www.silver-economy-expo.com) pour être soumises au vote des internautes et des experts.

#### Phase de votes et notation :

Les participants peuvent inviter leurs réseaux à voter pour eux, mais ne doivent pas voter pour eux-mêmes, y compris avec de faux comptes. Un votant ne peut voter qu'une seule fois.

Les activités frauduleuses seront examinées et aboutiront à l'exclusion.

Les votes du public seront pondérés par les votes des experts, à 50/50.

#### La sélection :

Les 10 dossiers ayant obtenu les meilleures notes seront retenus pour la deuxième étape et avisés personnellement (par téléphone et/ou par mail), le 29 octobre.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions de l'organisateur, quant à cette sélection. Les 10 nominés se verront offrir un stand spot à Silver Economy Expo 2021 ainsi qu'un stand virtuel sur Silver Economy Expo online 2021 (valeur 600€ HT).

Organisé par



En partenariat avec



Ils devront indiquer à l'organisateur s'ils souhaitent en bénéficier, en s'engageant à animer leur stand pendant les 2 jours du salon.  
S'il s'avérait que le candidat nommé a déjà réservé et réglé son stand, il lui serait alors remboursé.

### **Etape 2 - Dossier approfondi et vidéo « Pourquoi nous choisir comme lauréat 2021 » - 29/10/21 au 03/11/21 avant minuit**

Les 10 nominés devront remplir le **second dossier de candidature** téléchargeable sur le site de Silver Economy Expo [www.silver-economy-expo.com](http://www.silver-economy-expo.com). Ils devront y confirmer leur souhait de bénéficier ou non du stand offert et dans l'affirmative, s'engager à être présent à Silver Economy Expo 2021 (parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris). Seuls les dossiers dactylographiés et complets seront pris en compte.

Ils devront également réaliser une **vidéo d'une minute maximum** sur le thème « Pourquoi nous choisir comme lauréat 2021 ? ». Comme en étape 1, la vidéo ne devra **pas excéder 300 Mo**.

Ce dossier et la vidéo devront être adressés à Silver Economy Expo par e-mail à [silveracademie@silver-economy-expo.com](mailto:silveracademie@silver-economy-expo.com) au plus tard le **3 novembre avant minuit**.

### **Jury intermédiaire – 15/11/21**

Le 15 novembre, le Grand Jury évaluera les dossiers des 10 nominés pour désigner les 3 finalistes (+ 1 finaliste en liste d'attente en cas d'annulation de l'un des 3 premiers) qui présenteront leur projet en public. Les candidats seront informés de leur sélection dans les 24 heures.

### **Etape 3 - Finale en public le 24/11/21 à 11h lors de Silver Economy Expo, Paris, Porte de Versailles**

Chacun des 3 finalistes présentera son projet et répondra aux questions des membres du Grand Jury. A l'issue, les membres du Grand Jury attribueront une note au candidat. Les notes seront additionnées pour chaque candidat par un membre de l'organisation pour déterminer le lauréat de cette 6<sup>ème</sup> édition, annoncé immédiatement.

### **Précision concernant les frais de transport**

Les frais de transport inhérents au déplacement pour participer à Silver Economy Expo 2021 et à la finale à Paris le 24 novembre sont à la charge des participants.

## **Article 6 - Validité des dossiers de participation**

Sera considéré comme nul :

- Tout dossier de candidature envoyé après la date limite,
- Tout dossier émanant d'un « participant » n'ayant pas qualité pour participer,
- Toute participation intervenue autrement que par le biais du dossier de candidature prévu,
- Tout dossier incomplet ou complété de manière contrevenante au présent règlement,
- Toute participation ne respectant pas les modalités prévues dans le présent règlement.

L'absence de vidéo à la remise des dossiers entraîne également l'annulation de la candidature. Aucune relance ne sera effectuée pour demander l'envoi de la vidéo.

## **Article 7 - Composition de l'équipe d'experts et du Grand Jury**

### **L'équipe d'experts**

Elle pondère le vote du public en notant les candidats sur la base des vidéos que ces derniers fournissent (pondération à 50/50) lors de la première étape.

Elle est composée de 4 collègues :

- « Entrepreneuriat »,
- « Silver Economie »,
- « Financement »,
- « Media ».

### Le Grand Jury

Il intervient en deuxième étape pour sélectionner les finalistes, et lors de la finale pour désigner le lauréat. Il est composé des représentants de l'organisateur et des partenaires du concours :

- François Chambeyron, Directeur Santé, Ugap,
- Marie-Pierre Doré, Directrice Générale, Silver Economy Expo,
- Christiane Flouquet, Directeur action sociale, Assurance retraite Île-de-France,
- Laurent Levasseur, Président du directoire, Bluelinea,
- Sébastien Podevyn, Directeur Général, France Silver Eco.

### Article 8 - Critères de sélection des finalistes et de désignation des lauréats

Les 3 finalistes sont sélectionnés sur :

- L'originalité et le caractère innovant / différenciant de l'offre,
- La capacité du produit ou service à favoriser la prévention des changements et risques liés à l'âge, le maintien en bonne santé ou le lien social pour les seniors ou l'aide aux aidants,
- Le potentiel du marché,
- La qualité de l'équipe,
- La clarté du dossier.

En plus des critères précédents, le Grand Jury basera son choix du lauréat sur :

- L'appréciation générale du profil entrepreneurial du candidat, son aisance relationnelle, sa capacité de remise en question...,
- La qualité de ses échanges avec le jury,
- Sa capacité à montrer l'intérêt réel de l'innovation pour le public visé,
- Sa capacité à montrer le potentiel économique de son offre et celui de son entreprise.

### Article 9 - Désignation du lauréat et remise de prix

La désignation du lauréat et la remise de prix aura lieu le 24 novembre 2021 à Silver Economy Expo, Paris Porte de Versailles, lors de la finale prévue à 11h.

### Article 10 - Dotation

#### Conseil et accompagnement

- Accompagnement business personnalisé de 6 jours du lauréat par Bluelinea
- Un an de cotisation à France Silver Eco

#### Notoriété avec visibilité commerciale immédiate

- Valable pour les 10 nominés
  - un stand spot et un stand virtuel offerts à Silver Economy Expo 2021
  - affichage des 10 nominés à l'entrée du salon des services à la personne / Silver Economy Expo 2021
- Communiqué de presse sur le lauréat
- Visibilité sur les sites des organisateurs et des partenaires de Silver Académie
- Un stand tout-équipé de 8m<sup>2</sup> à Silver Economy Expo 2022
- Un stand virtuel dans un sous-hall de Silver Economy Expo (online) 2022

#### Mises en relation / Networking avec

- les Grands Comptes adhérents - France Silver Eco
- un centre expert - France Silver Eco
- 5 Fonds d'investissement - Bluelinea

Organisé par



En partenariat avec



**Soit pour le lauréat, au total, une dotation équivalent à 20.000 € TTC en prestations directes, ainsi que de la visibilité et des mises en relation.**

## **Article 11 - Engagements des participants**

Les participants garantissent l'exactitude des renseignements qu'ils produisent et autorisent leur diffusion à l'organisateur et aux experts et membres du jury. Ces derniers se réservent le droit de demander d'éventuels justificatifs aux participants.

Les participants garantissent qu'ils ont toutes les autorisations pour la diffusion des éléments qu'ils produisent (notamment en termes de droit à l'image s'il s'agit de support image et / ou vidéo).

Les participants déclarent sur l'honneur n'avoir encouru aucune condamnation pénale, ni sanction civile ou administrative de nature à leur interdire :

- l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale
- les fonctions de dirigeant ou d'administrateur de société.

Toute participation au concours implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

## **Article 12 – Confidentialité**

Les informations recueillies par Silver Economy Expo et ses partenaires bénéficient de la protection de la loi « Informatique et Libertés » n° 78.17 du 6 janvier 1978, et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Silver Economy Expo,

Pour l'exercer, adressez-vous à Silver Economy Expo - 72, avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne Billancourt ou à [contact@silver-economy-expo.com](mailto:contact@silver-economy-expo.com)

## **Article 13 - Utilisation des données personnelles des participants et diffusion de l'information**

Les gagnants autorisent l'organisateur et ses partenaires à utiliser leurs nom, image et produits dérivés qui en seraient issus dans leurs supports de communication interne et externe et plus généralement ceux de leur groupe respectif, tels que notamment mais pas exclusivement, journaux internes, sites intranet et/ou internet, communiqués ou articles de presse.

## **Article 14 - Clause de réserve**

L'organisateur et ses partenaires se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre ou d'annuler le concours ou certaines de ses phases ou encore de remplacer les lots par d'autres lots d'une valeur équivalente. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée souverainement, et sans recours possible, par l'organisateur et ses partenaires.

Toute contestation relative au concours ne pourra être prise en compte au-delà du **24 novembre 2021**.